

RAPPORT QUANTITATIF DU SONDAGE RÉALISÉ AUPRÈS DES RÉSIDENTS DU LAC DES PILES Décembre 2020



Association des résidents
du LAC DES PILES

*Bleu
foret*

communication
responsable

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
MISE EN CONTEXTE	3
VALIDITÉ DU SONDAGE	3
NOTES AUX LECTEURS ET AUX LECTRICES	3
PROFIL DES RÉPONDANTS	4
LE LAC DES PILES ET MOI	6
COHABITATION ET EMBARCATIONS.....	7
HÉBERGEMENT LOCATIF.....	12
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	13
VILLE DE SHAWINIGAN	15
L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC DES PILES	17
CONCLUSION	18

MISE EN CONTEXTE

L'Association des résidents du lac des Piles a fait circuler un sondage auprès des résidents du lac des Piles du 1^{er} au 14 décembre 2020.

Les objectifs de la démarche consultative étaient de :

1. Sonder l'opinion, les besoins et les préoccupations des résidents sur des questions sensibles;
2. Favoriser la cohabitation harmonieuse au lac des Piles;
3. Sensibiliser les résidents sur des questions environnementales et de qualité de vie;
4. Orienter les actions et décisions de l'Association des résidents du lac des Piles.

Le sondage, anonyme, devait être rempli en ligne ou par téléphone et a été distribué et promu des manières suivantes :

- Envoi d'une lettre par la poste à toutes les résidences;
- Envoi d'une infolettre aux membres;
- Diffusion sur la page Facebook de l'association;
- Diffusion sur le site Web de l'association.

VALIDITÉ DU SONDAGE

L'échantillon est de 187 répondants sur un total de 250 résidents. Les résultats du sondage ont ainsi une marge d'erreur de 4 % pour un niveau de confiance de 95 %.

Pour assurer la confidentialité des données et la neutralité de leur analyse, le présent rapport a été réalisé par Bleu forêt communication. Aucune donnée permettant d'identifier les répondants n'a été remise à l'Association des résidents du lac des Piles.

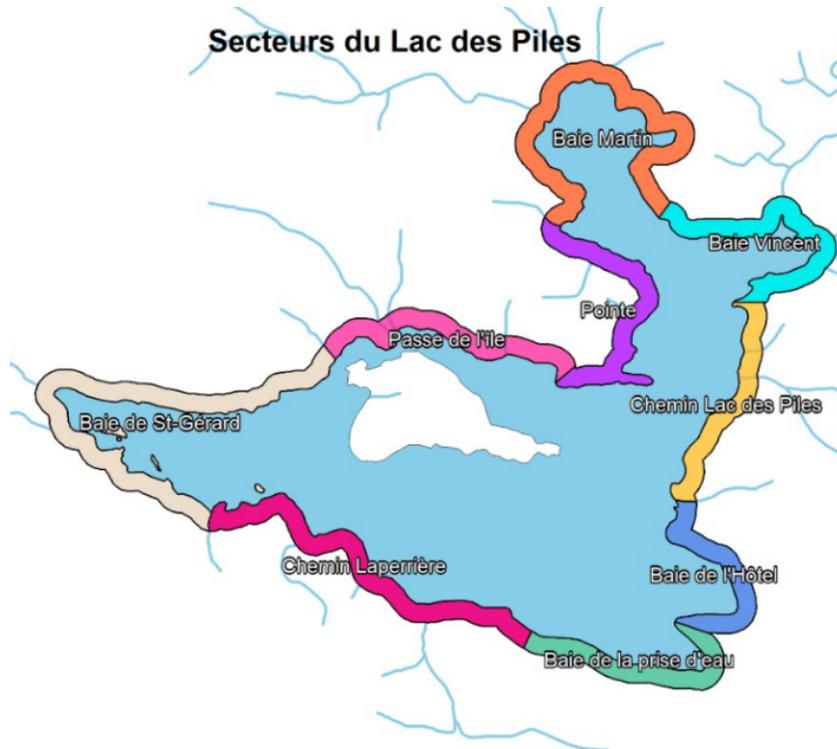
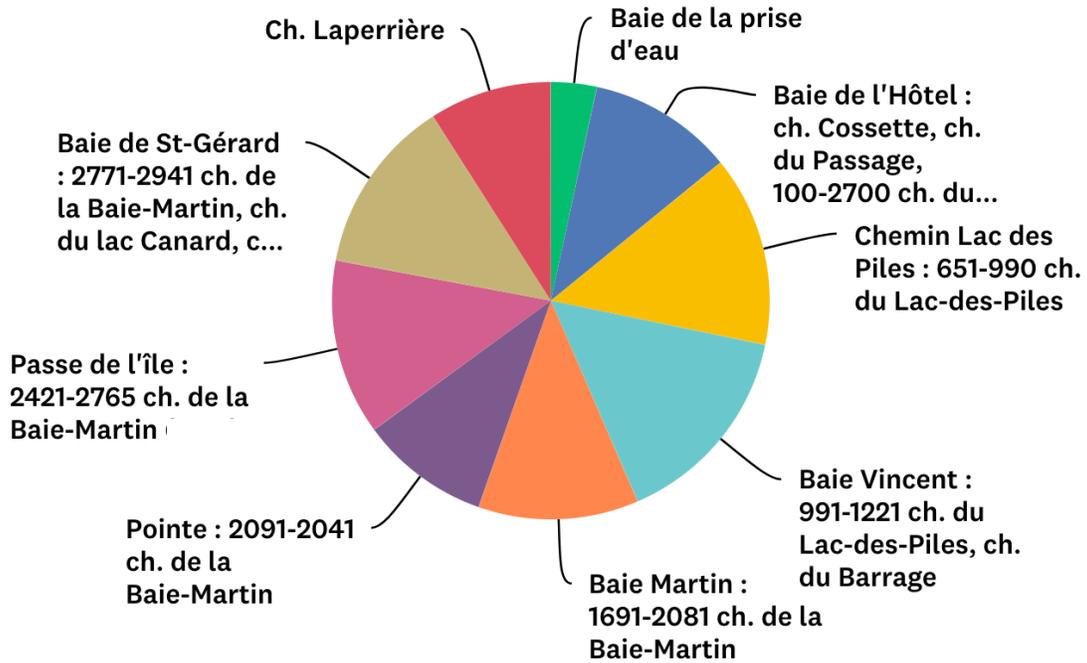
NOTES AUX LECTEURS ET AUX LECTRICES

Lorsque des éléments sont énumérés avec des numéros, ils ont été mis en ordre d'importance. Lorsque des éléments sont énumérés avec des puces, ils ne sont pas en ordre d'importance.

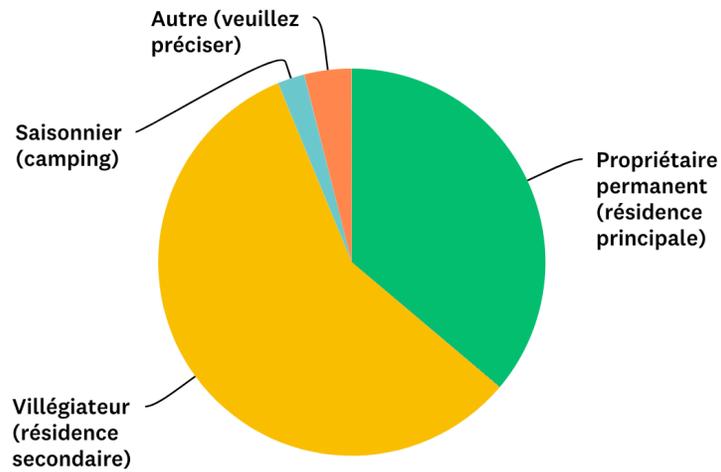
Le masculin est utilisé pour éviter d'alourdir le texte et il représente aussi bien les répondants que les répondantes ou encore les résidents et les résidentes.

PROFIL DES RÉPONDANTS

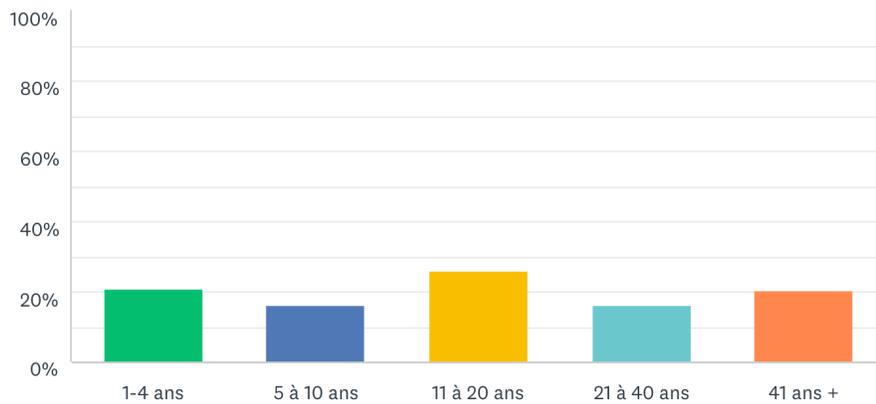
Q41. Lieu de résidence des répondants :



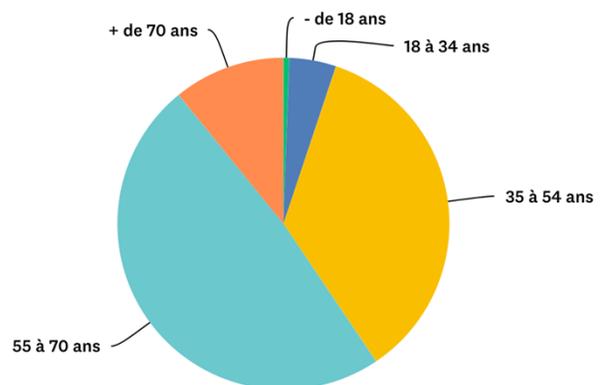
Q42. 58 % des répondants sont des villégiateurs et 36 % sont des propriétaires permanents.



Q43. Les nouveaux résidents sont autant représentés que les résidents de longue date.

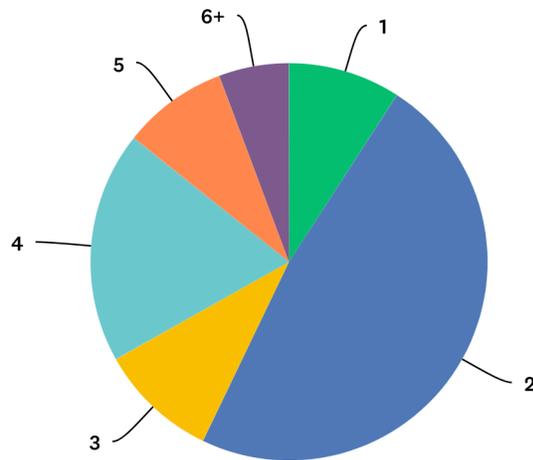


Q44. Genre et âge (Q45) des répondants :



Q46. 73 % des répondants possèdent un diplôme universitaire.

Q47. 48 % des répondants vivent avec une autre personne (incluant un enfant).



LE LAC DES PILES ET MOI

Q1. Les répondants habitent au lac des Piles pour :

1. Bénéficier d'un accès à un plan d'eau;
2. Avoir accès à un milieu naturel et profiter de paysages à couper le souffle;
3. Bénéficier d'un endroit de calme et de détente;
4. Partager des moments en famille et entre amis;
5. En faire leur milieu de vie.

Selon le type de résident, des spécificités se dégagent quant aux raisons d'habiter au lac :

- Les propriétaires permanents veulent y habitent davantage pour en faire leur milieu de vie et moins pour profiter d'un endroit où passer les vacances et les weekends;
- Les villégiateurs veulent y habitent davantage pour en faire un investissement financier et pour partager des moments en famille et entre amis.

Q2. Activités pratiquées par les répondants :

1. Baignade
2. Activités nautiques sans moteur
3. Rassemblement en famille ou entre amis
4. Promenade et jogging
5. Activités nautiques avec moteur

Selon le type de résident, des spécificités se dégagent quant aux activités pratiquées :

- Les propriétaires permanents sont légèrement plus nombreux à pratiquer la promenade et le jogging, ainsi que les activités nautiques sans moteur et nettement plus nombreux à pratiquer l'observation de la faune ou de la flore, ainsi que des activités hivernales;
- Les villégiateurs sont légèrement plus nombreux à pratiquer des activités nautiques avec moteur.

Q40. « Quelle est votre vision du lac des Piles dans 10 ans? » Voici les tendances qui se dégagent de cette question ouverte (156 réponses) :

1. Qualité et protection de l'environnement (44 %)
2. Tranquillité et qualité de vie (33 %)
3. Cohabitation harmonieuse (24 %)
4. Limitation du nombre ou du type d'embarcations (14 %)
5. Moins de contraintes (8 %)
6. Limitation de la hausse des taxes et du développement domiciliaire

COHABITATION ET EMBARCATIONS

Q3. 75 % des répondants possèdent une ou plusieurs embarcations à moteur à essence.

Q4. Les embarcations à moteur à essence les plus représentées sont :

1. Les motomarines (9 répondants en possèdent 2);
2. Les bateaux de plaisance (1 répondant en possède 2);
3. Les bateaux de wakesurf;
4. Les pontons (1 répondant en possède 3).

Q5. 17 % des répondants possèdent une embarcation à propulsion électrique.

Q6. Les embarcations à propulsion électrique les plus représentées sont :

1. Les chaloupes;
2. Les bateaux de plaisance;
3. Les pontons.

Q7. 87 % des répondants possèdent une ou plusieurs embarcations sans moteur.

Q8. Les embarcations sans moteur les plus représentées sont :

1. Les canots et kayaks (120 répondants en possèdent 2 ou 3);
2. Les planches à pagaie (44 répondants en possèdent 2 ou 3);
3. Les voiliers et planches à voile (20 répondants en possèdent 2 ou 3);
4. Les pédalos et vélos aquatiques.

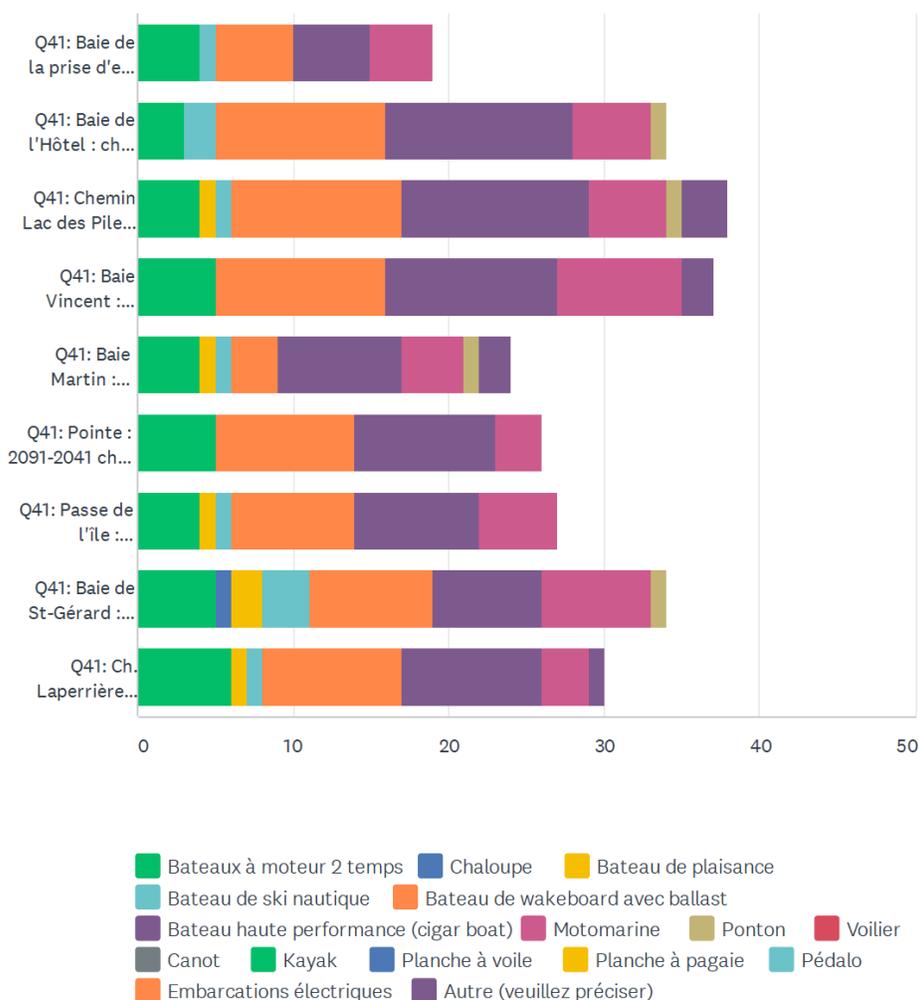
Q9. 51,35 % des répondants seraient en faveur d'interdire certains types d'embarcations. Ce taux est de 41 % chez les (140) répondants qui possèdent au moins une embarcation à moteur à essence et de 85 % chez les (46) répondants qui ne possèdent pas d'embarcation à essence.

Q10. Qu'ils possèdent ou non une embarcation à moteur à essence, les répondants qui seraient en faveur d'une interdiction opéreraient pour :

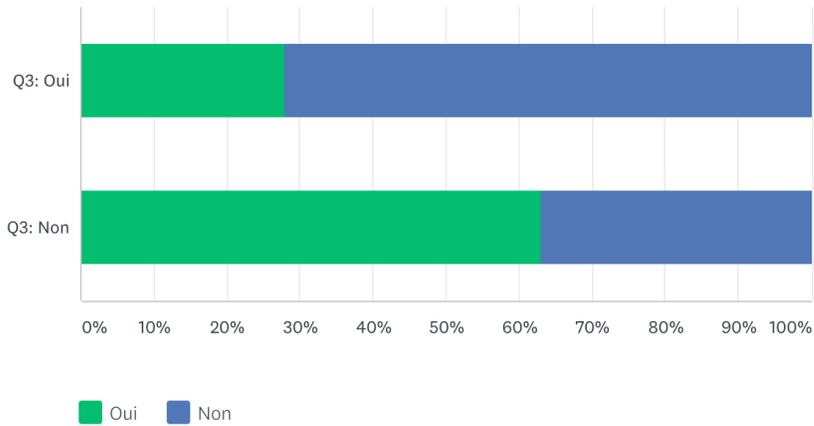
1. Les cigar boats (91 %)
2. Les bateaux de wakesurf (83 %)
3. Les motomarines (47 %)
4. Les bateaux à moteur 2 temps (45 %)

Selon le lieu de résidence des répondants, certaines spécificités se dégagent quant au type d'embarcation à interdire :

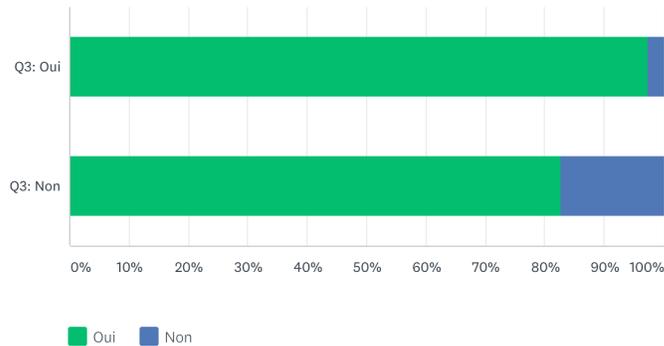
- Seulement 30 % des répondants de la Baie Martin en faveur d'une interdiction interdiraient les bateaux de wakesurf;
- Il y a davantage de disparité selon les lieux de résidence en ce qui concerne l'interdiction des motomarines et des bateaux à moteur 2 temps.



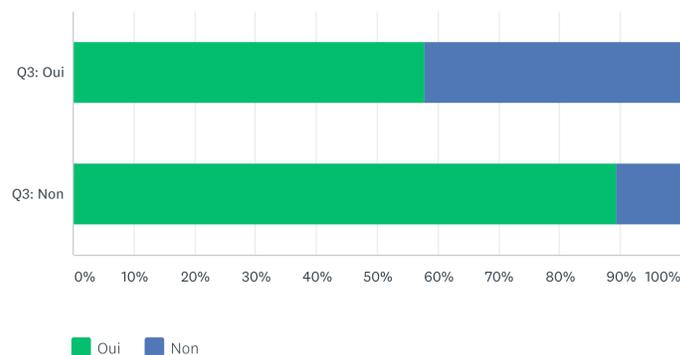
Q11. 37 % des répondants considèrent qu'il y a trop d'embarcations sur le lac. Ce taux s'élève à 63 % chez les répondants qui ne possèdent pas d'embarcation à moteur à essence.



Q12. Parmi les répondants qui considèrent qu'il y a trop d'embarcations sur le lac, 91 % seraient prêts à interdire l'accès au lac pour les embarcations à moteur aux non-résidents. Ce taux baisse à 82 % chez les répondants qui ne possèdent pas d'embarcation à moteur à essence.



Q13. Parmi les répondants qui considèrent qu'il y a trop d'embarcations sur le lac, 71 % des répondants seraient prêts à limiter à une seule embarcation à moteur par résidence. Ce taux baisse à 55 % chez les répondants qui possèdent une ou plusieurs embarcations à moteur à essence.



Q14. 60 % des répondants sont en faveur des zones mises en place par le code d'éthique.

Q15. 56 % des répondants qui possèdent une ou plusieurs embarcations à moteur à essence sont en faveur des zones pour les raisons suivantes :

1. Les zones permettent à tous de pratiquer des activités;
2. La zone d'activités à vagues surdimensionnées est située loin de la rive, ce qui permet de protéger l'environnement et la faune;
3. La zone d'activités à vagues surdimensionnées est située loin de chez moi et j'apprécie cette tranquillité.

Q16. Ceux qui ne sont pas en faveur de la zone le sont principalement pour les raisons suivantes :

1. Les bouées constituent une pollution visuelle (66 % - 41 répondants);
2. Les bouées constituent un danger pour la navigation ou la réalisation d'activités nautiques (63 % - 39 répondants);
3. Malgré la mise en place des zones, il n'est pas possible pour tous de pratiquer des activités en toute sécurité (37 % - 23 répondants);
4. La superficie de la zone d'activités à vagues surdimensionnées est trop petite et j'aimerais pouvoir pratiquer le wakesurf ailleurs sur le lac (32 % - 20 répondants).

Q15. 76 % des répondants qui ne possèdent pas d'embarcation à moteur à essence sont en faveur des zones pour les raisons suivantes :

1. La zone d'activités à vagues surdimensionnées est située loin de chez moi et j'apprécie cette tranquillité;
2. Les zones permettent à tous de pratiquer des activités;
3. La zone d'activités à vagues surdimensionnées est située loin de la rive, ce qui permet de protéger l'environnement et la faune.

Q16. Ceux qui ne sont pas en faveur de la zone le sont principalement pour les raisons suivantes :

1. Malgré la mise en place de la zone d'activités à vagues surdimensionnées, la pratique du wakesurf continue de causer des dommages à l'environnement et à la faune (77 % - 10 répondants)
2. Malgré la mise en place des zones, il n'est pas possible pour tous de pratiquer des activités en toute sécurité (54 % - 7 répondants);
3. La zone d'activités à vagues surdimensionnées est située près de chez moi et gêne ma quiétude et ma sécurité (45 % - 6 répondants).

Q15 et Q16. Dans les commentaires « autres » de cette question, des répondants ont indiqué, en ordre d'occurrence :

1. Que les zones ne sont pas respectées;
2. Que la zone d'activités à vagues surdimensionnées est trop petite ou inutile;
3. Que les wakesurfs devraient être interdits.

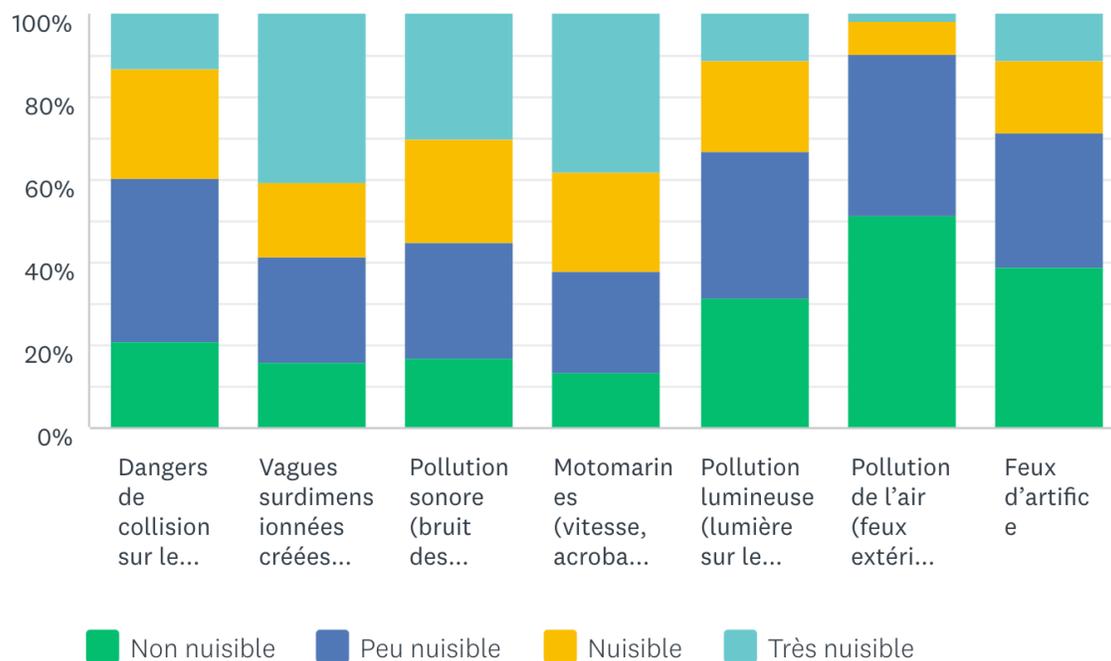
Q17. 54 % des répondants préféreraient que la réglementation sur la navigation au lac des Piles demeure de juridiction fédérale et 22 % ne le savaient pas. Cette question a peut-être été mal comprise.

Q18. 53 % des répondants ne seraient pas en faveur de limiter les heures pour les activités générant des vagues surdimensionnées. Parmi les 47 % des répondants qui seraient en faveur de limiter les heures :

- 67 % ont opté pour la plage horaire la plus restrictive, soit 13 h à 17 h (**Q19**)
- Les répondants de la Baie de l’Hôtel (74 %) de la Baie de la prise d’eau (67 %) et du Ch. Laperrière (56 %) sont majoritaires.

Q20. Les principales nuisances sur le lac et autour du lac sont :

1. Les motomarines (62 %)
2. Les vagues surdimensionnées (58 %)
3. La pollution sonore (55 %)



Par secteur géographique, on constate cependant des particularités liées aux nuisances :

- Les répondants de la Baie de la prise d’eau considèrent les dangers de collision sur le lac comme nuisibles ou très nuisibles (83 % - 6 répondants), alors que ce n’est pas un enjeu marqué pour les répondants de la Baie Vincent (26 % - 27 répondants) et de la Baie Martin (25 % - 20 répondants);
- Les répondants de la Baie de la prise d’eau considèrent les vagues surdimensionnées comme très nuisibles (83 % - 6 répondants), alors que ce n’est

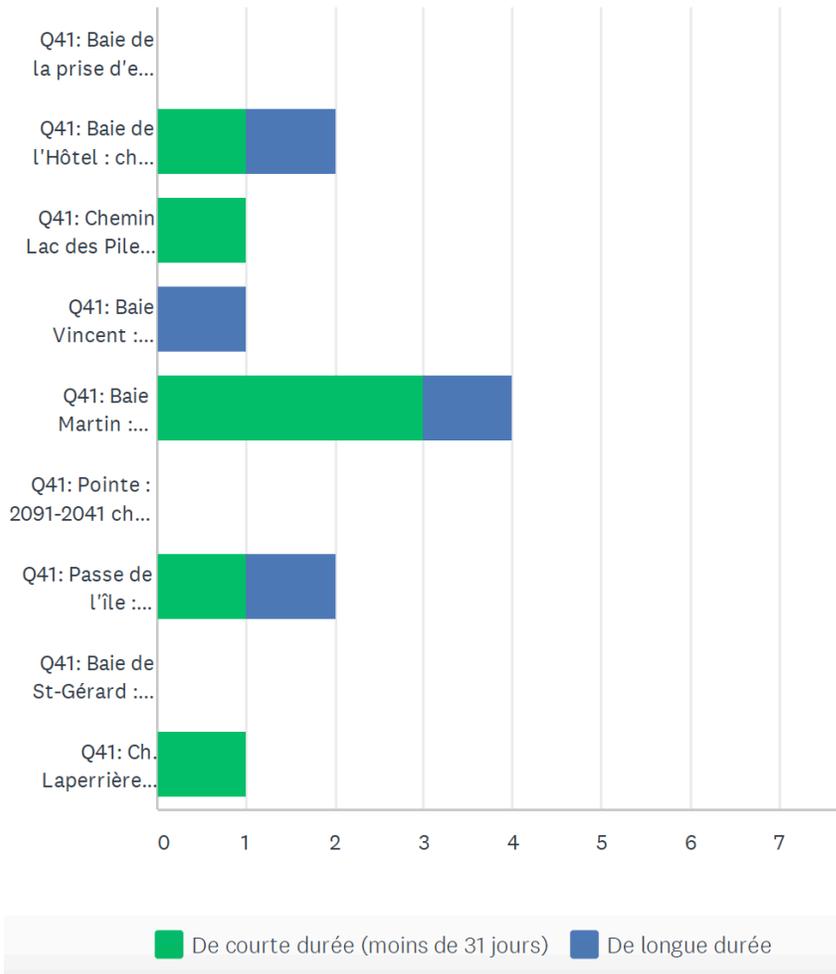
pas un enjeu marqué pour les répondants de la Passe de l'île (38 % - 23 répondants);

- Seuls les répondants de la Baie Martin ne considèrent pas majoritairement les motomarines comme une nuisance (38 % - 21 répondants);
- Seuls les répondants de la Baie Vincent considèrent la pollution lumineuse comme un enjeu majoritairement nuisible (56 % - 27 répondants);
- La pollution de l'air par les feux extérieurs, ainsi que les feux d'artifice sont les deux nuisances les plus faibles, tous secteurs confondus.

HÉBERGEMENT LOCATIF

Q21. 3 % des répondants louent leur résidence, dont 64 % pour de la courte durée (**Q22**). L'hébergement locatif se fait dans les secteurs suivants :

1. Baie Martin
2. Baie de l'Hôtel et Passe de l'île
3. Ch. du lac des Piles, Baie Vincent et ch. Laperrière



Q23. 59 % des répondants ignoraient que cela était interdit sans permis.

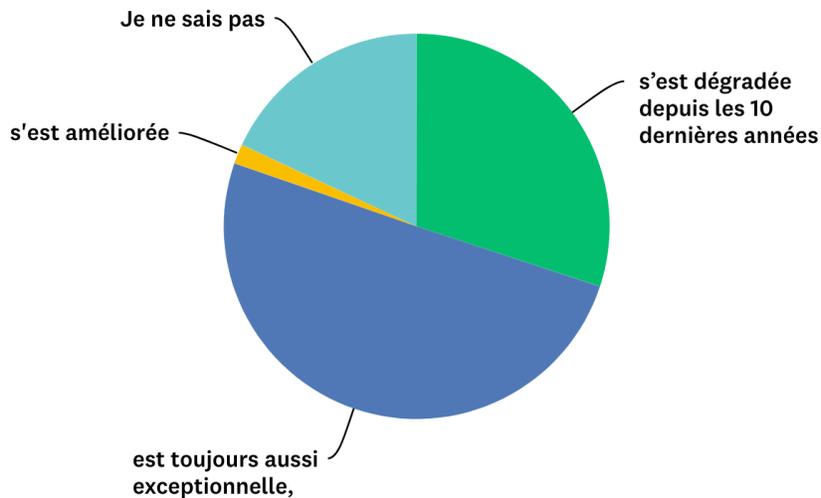
Q24. 59 % des répondants seraient pour un meilleur encadrement de la Ville de Shawinigan concernant l'hébergement locatif et touristique. Seuls 17 % des répondants estiment que la Ville fait respecter adéquatement la réglementation sur l'hébergement locatif, contre 37 % qui estiment que non et 46 % qui ne le savent pas (**Q30**).

Q25. Les nuisances liées à l'hébergement locatif sont :

- Aucune (42 %)¹
- Tapage après 23 h (35 %)
- Manque de civisme (30 %)
- Non-respect du code d'éthique (30 %)

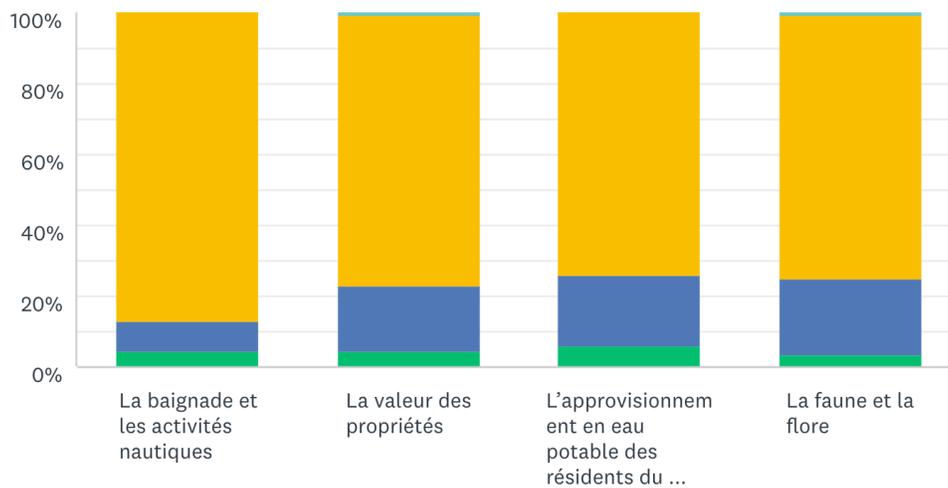
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Q26. 51% des répondants jugent que la qualité de l'eau est exceptionnelle comme toujours, alors que 30 % jugent qu'elle s'est dégradée depuis les 10 dernières années.

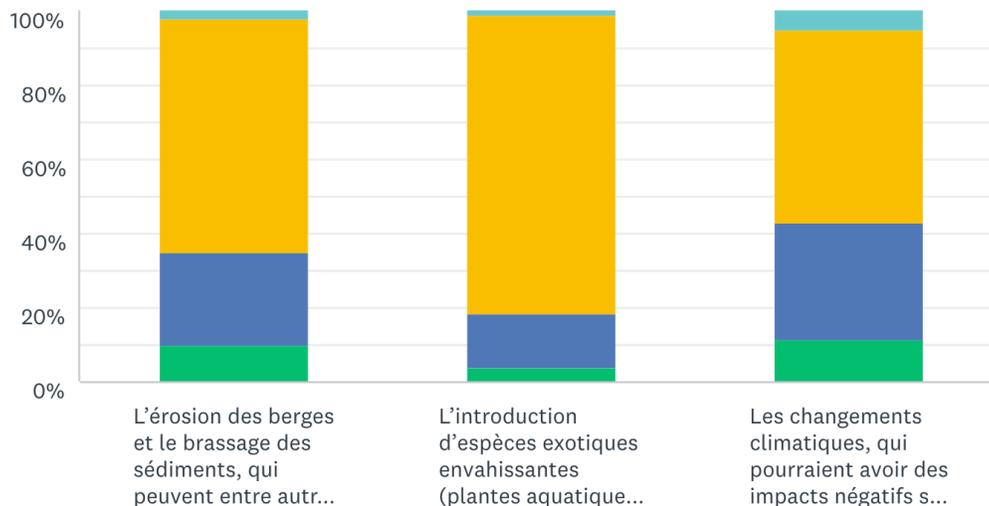


¹ Il a été omis d'inclure la réponse « aucune » dans les choix de réponse, voilà pourquoi le choix « autres » était surreprésenté. Les répondants ont répondu « aucune » ou « non » dans le champ « autres ».

Q27. Les répondants jugent en très grande majorité que la qualité de l'eau est très importante ou importante pour la baignade et les activités nautiques, la valeur des propriétés, l'approvisionnement en eau potable et la faune et la flore. Les répondants jugent estiment que la Ville de Shawinigan fait respecter adéquatement la réglementation concernant la conformité des bandes riveraines (63 %) et la conformité des fosses septiques (72 %) (Q30).



Q28. Les répondants jugent en très grande majorité qu'il est très important ou important de surveiller l'érosion des berges, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et les changements climatiques. Les objectifs environnementaux de l'association sont d'ailleurs jugés prioritaires par les répondants (voir Enjeux environnementaux, Q36).



Q29. 64 % des répondants sont pour l'épandage de BTI et 13 % ne le savent pas. Par ailleurs, 45 % des répondants ne savent pas si la Ville de Shawinigan fait respecter adéquatement l'interdiction d'application de pesticides (**Q30**).

VILLE DE SHAWINIGAN

Q30. Les répondants jugent que la Ville de Shawinigan fait bien respecter la réglementation sur :

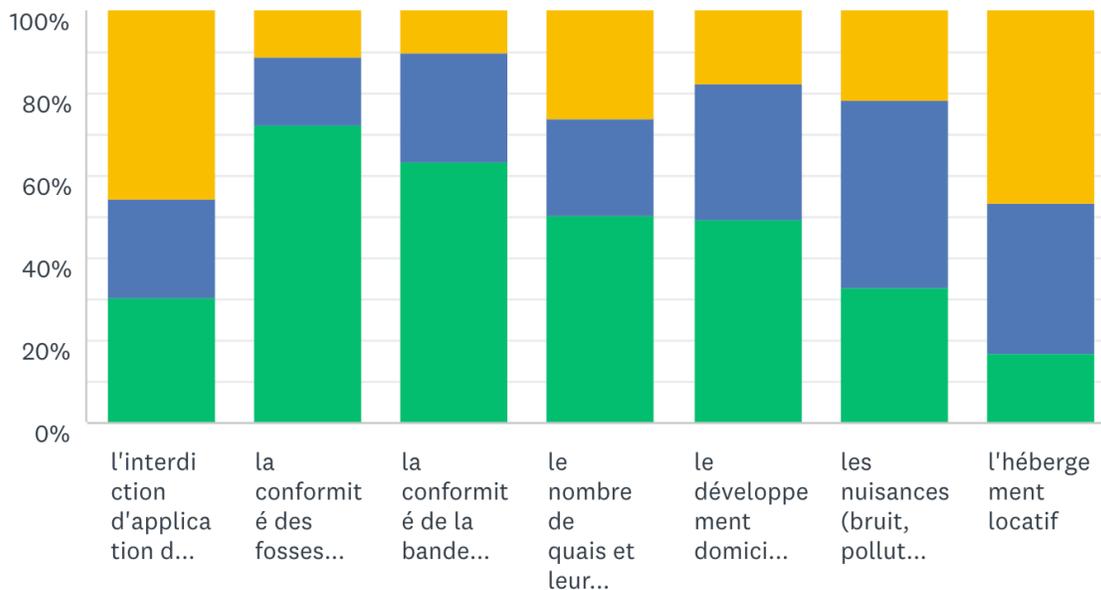
1. La conformité des fosses septiques;
2. La conformité des bandes riveraines;
3. Le nombre de quais;
4. Le développement domiciliaire.

Ils jugent que la Ville fait moins bien respecter la réglementation sur :

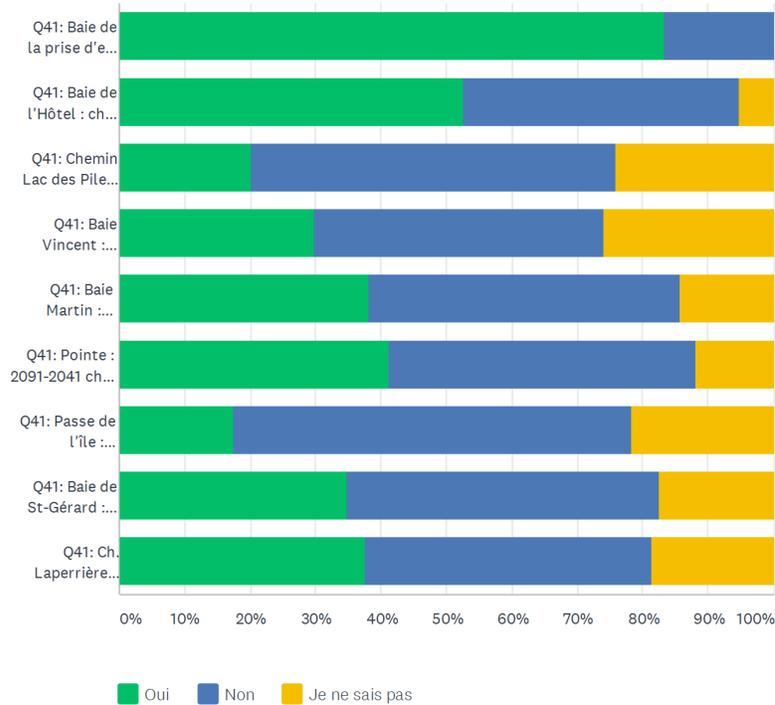
1. Les nuisances;
2. L'hébergement locatif.

Il semble il y avoir une méconnaissance de la réglementation ou une incapacité à savoir si la Ville de Shawinigan fait respecter adéquatement la réglementation concernant :

1. L'hébergement locatif;
2. L'interdiction d'application des pesticides.

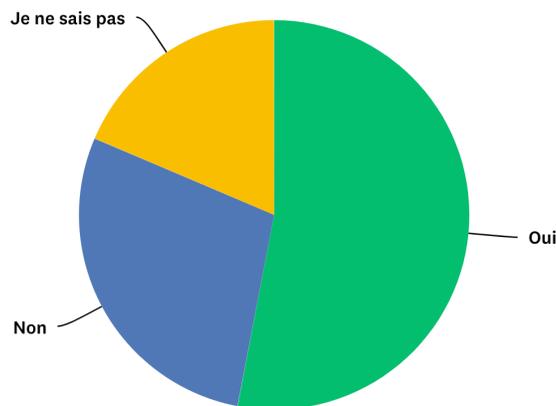


Q31. 34 % des répondants jugent qu’il y a trop de développement domiciliaire autour du lac des Piles. Ce taux monte à 83 % pour les répondants qui résident à la Baie de la prise d’eau et à 54 % pour les répondants qui résident à la Baie de l’Hôtel.



Q32. 86 % des répondants sont satisfaits de la nouvelle réglementation sur le lavage des embarcations.

Q33. 53 % des répondants sont satisfaits de la gestion du niveau de l’eau du lac par la Ville.



L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC DES PILES

Q34. 81 % des répondants sont membres de l'association.²

Q35. 79 % des répondants jugent que l'association remplit bien (51 %) ou partiellement (28 %) sa mission.

Q36. Selon les répondants, les priorités de l'association devraient être :

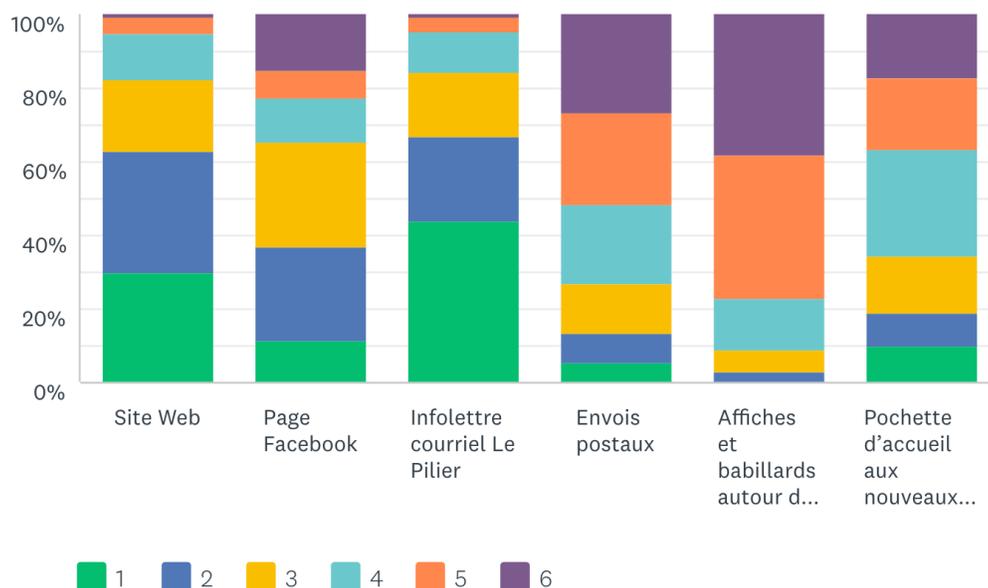
1. Défendre et promouvoir les intérêts des résidents du lac des Piles
2. Contribuer au maintien et à l'amélioration de l'environnement du lac des Piles
3. Sensibiliser les résidents à leurs droits, obligations et responsabilités
4. Défendre l'intégrité de l'environnement naturel du lac des Piles

Q37. 61 % des répondants sont d'accord avec le fait que l'association investisse une partie de son budget dans des projets environnementaux.

Q38. 35 % des répondants souhaiteraient contribuer à un fonds vert dédié à la protection de l'environnement et 42 % des répondants ne le souhaitent pas.

Q39. Selon les répondants, les outils de communication les plus pertinents pour la communication avec les membres sont :

1. Infolettre
2. Site web
3. Page Facebook



² Normalement, une seule personne par résidence peut être membre. Toutefois, cette règle ne semble pas être connue de tous, alors deux personnes résidents à la même adresse et ayant rempli le sondage ont sans doute indiqué toutes deux être membre.

Q50. « Avez-vous des commentaires ou des suggestions à faire à l'Association des résidents du lac des Piles? » Voici les tendances qui se dégagent de cette question ouverte (72 réponses) :

1. Merci pour le sondage ou commentaire positif ou encourageant (40 %)
2. Nécessité d'une vision commune ou de représenter tout le monde (21 %)
3. Trop d'exigences ou de contraintes, vivre et laisser-vivre (7 %)
4. Sensibiliser les résidents (à l'environnement, à la cohabitation, etc.) (4 %)

CONCLUSION

Bien que certains enjeux soient polarisants auprès des résidents du lac des Piles, ceux-ci ont à cœur de préserver l'environnement et la qualité de vie au lac et souhaitent une cohabitation harmonieuse. Le travail de l'Association des résidents du lac des Piles est généralement apprécié de ses membres et celle-ci est perçue comme une interlocutrice auprès de la Ville de Shawinigan.

Il sera intéressant de comparer les résultats de ce sondage avec ceux obtenus en 2011. Le rapport présenté ici, basé sur un échantillon représentatif des résidents du lac des Piles, pourra aussi permettre de déterminer les priorités de l'association dans les années à venir, ainsi que de recruter de nouveaux membres.

Pour consulter le document complet, visitez le site web de l'Association des résidents du lac des Piles. <https://www.lacdespiles.org/>